

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **treize** du mois **d'avril à 14 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **06 avril 2018**.

Date d'affichage : **09 avril 2018**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2018/19 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : ALSH « LA RABASSIERE » - CONVENTION DE STAGE

Monsieur le Maire informe les membres présents que cette année, la directrice du centre aéré, Mme Delphine STUHLIK, propose à la commune d'accueillir une stagiaire au sein de l'accueil de loisirs pendant les vacances de printemps afin d'alléger le coût des dépenses salariales.

Le GRETA Alpes Provence propose à la commune de Montagnac – Montpezat, une convention de stage.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Enfin Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention afin de bénéficier de l'intervention de Madame Manon DEMARTIS au sein de l'ALSH « La Rabassière ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de stage, avec Madame Manon DEMARTIS, telle que proposée par le GRETA Alpes Provence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO